

COMMUNIQUÉ

aux parents de nos élèves du préscolaire
et du primaire



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Objet : Confirmation de présence des élèves lors de la réouverture des écoles

La Prairie, le 1^{er} mai 2020 – Comme mentionné dans notre correspondance du 28 avril dernier, toutes les écoles offrant le préscolaire et le primaire du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) ouvriront leurs portes **le 19 mai 2020**.

Le retour en classe des élèves se fera sur une base volontaire. Veuillez noter que le choix de chacun des parents de nos élèves sera respecté et qu'un soutien pédagogique sera aussi offert aux élèves qui poursuivront leurs apprentissages de la maison.

Pour être en mesure d'organiser le retour dans nos établissements dans le respect des directives émises par la Santé publique et le soutien pédagogique à distance, **nous vous demandons de remplir un formulaire pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible et au plus tard le 11 mai 2020**.

Avant de remplir ce formulaire, nous vous invitons à lire ce qui suit attentivement. Ensuite, voici le lien qui vous permettra de le remplir : [Formulaire d'intention de fréquentation](#).

Évidemment, ce retour en classe sera très différent de ceux que vous et vos enfants avez connus. Voici des informations importantes concernant l'organisation des services à l'école qui doivent respecter les mesures de sécurité et d'hygiène recommandées et élaborées par la Santé publique :

Hygiène et mesures de sécurité

- Un lavage des mains rigoureux devra être fait avant le départ de la maison le matin et au retour à la maison. Il devra en être de même pour les élèves qui iront manger à la maison à l'heure du midi;
- Un lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous à l'école;
- Votre enfant devra éviter les contacts entre élèves et particulièrement avec ceux des autres groupes que le sien.
- Aucun visiteur ne pourra circuler dans l'école. L'accès sera réservé au personnel et aux élèves de l'école.

Organisation scolaire

- Le nombre maximum d'élèves par local sera de 15 et la distance de deux mètres devra être respectée entre chaque élève;
- Si le nombre d'élèves est supérieur à 15 ou au maximum permis dans le local de classe, des élèves pourraient se retrouver dans une autre classe ou avec un autre enseignant qu'à l'habitude;
- Les lieux communs non essentiels dans le contexte (gymnases, bibliothèques...) seront fermés;
- La cour de récréation sera accessible, mais avec d'importantes restrictions et en alternance selon des zones identifiées;
- Les cafétérias seront fermées. Si votre enfant mange à l'école, il devra apporter chaque jour un repas froid ou un thermos.

Transport scolaire

- Nous invitons tous les parents qui sont en mesure de le faire d'assurer le transport de leur enfant. Pour les élèves qui devront utiliser ce service, ils devront éviter les contacts avec les autres élèves;
- En raison des nouvelles normes, il est possible que les horaires de transport soient différents de l'horaire habituel. Si tel était le cas, les parents des élèves concernés recevraient un nouveau bordereau de transport.

COMMUNIQUÉ

aux parents de nos élèves du préscolaire et du primaire



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Service de garde

Le service de garde et la surveillance du midi seront offerts aux tarifs habituels. Un maximum de 15 enfants par groupe et la distanciation de deux mètres devront être respectés. À noter : les élèves pourraient se retrouver avec une autre éducatrice ou un autre groupe qu'habituellement.

Est-ce qu'un parent peut changer d'idée?

Étant donné le caractère exceptionnel de la situation actuelle, toute demande de changement dans la fréquentation de votre enfant, reçue après le 11 mai, devra être traitée par la direction d'école de votre enfant. Ainsi, les parents qui souhaiteront que leur enfant retourne à l'école au cours des semaines suivant la réouverture devront en aviser l'école une semaine avant le retour.

Quels seront les services offerts aux élèves qui restent à la maison?

Dans le cas où des parents décidaient de garder les enfants à la maison, les apprentissages de ces derniers pourront être poursuivis de la maison. Le cas échéant, l'école assurera un encadrement pédagogique à distance.

Que faire si vous ou vos enfants présentez une vulnérabilité sur le plan de la santé?

Pour des raisons de santé et de sécurité, si vous présentez une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave) ou si cela est le cas de votre enfant ou de toute personne vivant à votre domicile, vous devez garder votre enfant à la maison et celui-ci devra poursuivre les apprentissages à distance.

Que faire si mon enfant présente des difficultés d'apprentissages ou d'adaptation?

Pour les parents des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, il serait préférable d'opter pour un retour en classe dès le 19 mai afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un soutien pédagogique maximal de la part de leurs enseignants et des équipes de professionnels des écoles. Sachez que le choix de chacun sera respecté et qu'un soutien pédagogique sera aussi offert aux élèves qui poursuivront leurs apprentissages de la maison.

Soyez assurés que la santé et la sécurité des élèves et du personnel sont au premier plan de nos préoccupations et que nous ferons tout ce qu'il nous est possible de faire pour assurer que cette réouverture progressive de nos établissements scolaires, soit des plus prudentes et sécuritaires. Pour y arriver, la collaboration des parents sera aussi essentielle afin d'assurer le respect des directives qui seront mises en place.

Les parents ayant signifié le retour de leur enfant pour le 19 mai seront contactés par l'école avant cette date, notamment pour rappeler les mesures d'hygiène et de sécurité qui devront être respectées par les élèves.

La Direction générale